

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 AVRIL 2014
COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

ADOPTE

1) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ». Aussi, dans un souci de simplification, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations de ce jour, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

2) Création des Commissions Municipales.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé la création des commissions municipales suivantes :

- **Finances**
- **Travaux, Urbanisme, Voirie, Cadre de vie**
- **Sécurité, Tranquillité publique**
- **Enseignement, Culture**
- **Sport, Jeunesse**
- **Développement durable, Agenda 21**
- **Seniors**
- **Tourisme, commerce, animations.**

3) Désignation des membres des Commissions Municipales.

ADOPTE

Chaque commission sera composée, outre le Maire, Président de droit, et l'Adjoint Responsable, de 10 membres, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

4) Création d'une commission extra-municipale « Enseignement - Rythmes scolaires » et désignation de ses représentants.

ADOPTE

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission extra-municipale. Elle sera chargée d'examiner l'ensemble du dossier et d'émettre un avis. Elle sera composée de Monsieur le Maire ou de l'Adjoint délégué qui en assurera la présidence, de 8 Conseillers Municipaux, dont 2 de la minorité municipale, des directeurs des écoles de la ville, des parents élus dans les conseils d'école, du représentant départemental DDEN, des représentants du collège Jean Moulin, du service enseignement et de toute autre personne utile au bon déroulement de la commission.

5) Composition de la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants à la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

ADOPTE

6) Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de ses membres.

En application de l'article 7 du décret n°562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être d'une part supérieur à **16** et d'autre part inférieur à **8** compte tenu que 4 représentants des associations familiales, de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées et de celles qui œuvrent dans le domaine

de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, doivent impérativement figurer, parmi les membres nommés, au sein du conseil d'administration.

Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Le Conseil Municipal a fixé à 16 le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du CCAS.

7) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. **ADOPTÉ**

Le Conseil Municipal venant de fixer le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du CCAS, il a désigné les représentants du Conseil Municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

ADOPTÉ

8) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau (S.I.L.P.O.).
Sur un total de 10 membres titulaires et de 6 suppléants, la Commune de Le Portel dispose de 5 membres de titulaires et de 3 membres suppléants, qui seront élus au scrutin secret à la majorité absolue. Le Conseil Municipal a désigné ces représentants. Sur proposition de Monsieur le Maire il y aura un conseiller municipal de la minorité municipale parmi les 5 membres titulaires.

9) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social et Familial Espace Carnot. **ADOPTÉ**

Le Conseil d'Administration du Centre Social et Familial Espace Carnot comprend, conformément à ses statuts, outre Monsieur le Maire, Président d'honneur, 9 représentants du Conseil Municipal qui sont élus au scrutin uninominal majoritaire. Sur proposition de Monsieur le Maire il y aura un conseiller municipal de la minorité municipale parmi ces 9 membres.

10) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'ASSAD. **ADOPTÉ**

Le Conseil Municipal a désigné trois représentants au Conseil d'Administration de l'Association de Services et de Soins A Domicile, conformément aux statuts de l'association, au scrutin uninominal majoritaire.

ADOPTÉ

11) Désignation des représentants du Conseil Municipal Conseil Portuaire du Port de Boulogne-sur-Mer.

Le conseil municipal a désigné ses représentants au Conseil Portuaire du port de Boulogne-sur-Mer, à savoir 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, au scrutin uninominal majoritaire.

ADOPTÉ

12) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Maritime.

Suite aux élections du 23 mars 2014, le Conseil Municipal a désigné 2 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Maritime de Le Portel, au scrutin uninominal majoritaire.

ADOPTÉ

13) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin

Le Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin comprend 3 représentants du Conseil Municipal. La durée de leur mandat étant la même que celle du Conseil Municipal, suite aux élections du 23 mars 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ces délégués au scrutin uninominal majoritaire.

ADOPTÉ

14) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme comprend conformément à ses statuts 5 représentants du Conseil Municipal élus au scrutin uninominal majoritaire. Sur proposition de Monsieur le Maire il y aura un conseiller municipal de la minorité municipale parmi ces 5 membres.

ADOPTÉ

15) Désignation des représentants du Conseil Municipal au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale).

La Ville adhère au C.N.A.S. depuis 1996, permettant ainsi au personnel de bénéficier de divers avantages sociaux. Conformément aux articles 48 et 49 des statuts du C.N.A.S., le Conseil Municipal doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'Assemblée Départementale. La durée de leur mandat étant la même que celle du Conseil Municipal, suite aux élections du 23 mars 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ces délégués au scrutin uninominal majoritaire.

16) Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie. **ADOPTÉ**

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, au scrutin uninominal majoritaire.

- 17) **Membres de la Commission Communale des impôts directs : proposition du conseil municipal. ADOPTÉ**
Le Conseil Municipal va proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, deux listes de 16 contribuables (titulaires et suppléants), parmi lesquels il choisira les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants. Deux membres titulaires et deux membres suppléants de la liste proposée doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.
- 18) **Attribution des délégations de pouvoir à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal. ADOPTÉ**
L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à déléguer à Monsieur le Maire, en tout ou partie, un certain nombre d'attributions qui relèvent de sa compétence. Considérant l'intérêt d'assurer avec plus de rapidité l'exécution de nombreuses tâches de gestion courante de l'administration communale, le Conseil Municipal a délibéré sur les délégations de pouvoir qui pourraient être données à Monsieur le Maire.
- 19) **Gestion financière – Réaménagement de la dette de la commune. ADOPTÉ**
Afin de répondre aux impératifs de mise en œuvre rapide d'opérations de la dette et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers, il est nécessaire que le Maire puisse après accord des établissements prêteurs, effectuer le cas échéant des réaménagements de dette hors échéance. Le Conseil Municipal a décidé d'étendre la délégation au Maire à l'ensemble des opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- 20) **Fixation des indemnités au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués. ADOPTÉ**
En application des articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a voté les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Monsieur le Maire, des Adjointes au maire, et des Conseillers Municipaux Délégués.
- 21) **Exercice du droit à la formation des Conseillers Municipaux. ADOPTÉ**
Conformément aux dispositions relatives au régime indemnitaire des élus locaux de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité concernant les conditions d'exercice des mandats locaux, le Conseil Municipal a déterminé les orientations pour la formation des Conseillers Municipaux.

II. **VOIRIE ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LIEVENS*

- 22) **Zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Le Portel. - Adoption de l'étude - Lancement de la procédure d'enquête publique. ADOPTÉ**
Conformément à la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, il convient d'adopter l'étude de zonage d'assainissement réalisée sur la Commune de Le Portel et de lancer l'enquête publique y afférente.

III. **URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LIEVENS*

- 23) **Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal.**
Le Conseil Municipal a débattu sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais qui présente des objectifs et des orientations.
- 24) **Convention avec l'Etat relative à l'installation et au raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). ADOPTÉ**
Il est prévu de passer une convention avec l'Etat concernant l'installation et le raccordement d'une sirène d'alerte au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), qui a pour but de définir les obligations de chacune des parties.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

ADOPTE

- 25) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés.**
Suite à la suppression des tarifs administrés pour les gros consommateurs de gaz qui interviendra au 31 décembre 2014, il est prévu d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62.

➤ RAPPORTEUR : *Madame HUMBERT*

- 26) Aire de camping-cars : Modification du tarif journalier.**

ADOPTE

L'Assemblée Municipale a approuvé la modification du tarif journalier de stationnement sur l'aire de camping-cars qui serait désormais fixé à 5 euros.

IV. SUBVENTIONS : CADRE DE VIE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- 27) « Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales.**

ADOPTE

Dans le cadre de l'Opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers pour la réalisation de travaux de façades.

V. ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

- 28) Annonce de la fermeture d'un poste élémentaire à l'école Camus-Pasteur et d'un poste maternel à l'école Calmette : Avis du Conseil Municipal.**

AVIS DEFAVORABLE

Par courrier en date du 4 avril dernier, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur les mesures qui sont envisagées pour les écoles de la commune à la rentrée 2014, à savoir la fermeture d'un poste élémentaire à l'école élémentaire Camus-Pasteur et d'un poste maternel à l'école maternelle Calmette. Le Conseil Municipal a rendu un avis défavorable à ces fermetures de postes.

VI. FINANCES

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- 29) Lancement d'un audit financier de la Ville.**

Pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a informé les membres de l'Assemblée Délibérante du lancement d'un audit financier de la ville au cours du 2ème trimestre 2014.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEFEVRE*

- 30) Fiscalité locale 2014 : vote des taux.**

ADOPTE

Le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition 2014 (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

- 31) Budgets Primitifs 2014 : Ville, Assainissement**

ADOPTE

Le Conseil Municipal a voté les Budgets Primitifs 2014 « Ville et Assainissement ».

- 32) Demande de garantie d'emprunt présentée par Pas-de-Calais Habitat d'un montant de 482.148 euros, représentant un emprunt PAM destiné à financer les travaux de résidentialisation de 102 logements collectifs, résidence Giono à Le Portel.**

ADOPTE

La garantie d'emprunt de la Ville est sollicitée par Pas-de-Calais Habitat, à hauteur de 100 % d'un emprunt PAM d'un montant de 482.148 Euros, qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer la résidentialisation de 102 logements collectifs, résidence Giono.

- 33) Demande de garantie d'emprunt présentée par Pas-de-Calais Habitat d'un montant de 352.327 euros, représentant un emprunt PRUAM destiné à financer l'opération de changement d'usage de 2 logements collectifs de la résidence Giono à Le Portel.** **ADOPTÉ**

Pas-de-Calais Habitat va contracter un emprunt PRUAM d'un montant de 352.327 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer l'opération de changement d'usage de 2 logements collectifs de la résidence Giono. Pas-de-Calais Habitat sollicite la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 %.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

- 34) Subventions 2014 aux Associations.** **ADOPTÉ**

Le Conseil Municipal a approuvé le montant des subventions qui pourraient être accordées aux associations pour l'année 2014.

VII. JEUNESSE ET SPORT

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEPRETRE*

- 35) Signature d'une convention entre la Commune et l'Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale « E.S.S.M. ».** **ADOPTÉ**

Dans le cadre du soutien aux clubs sportifs, le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à l'Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale pour l'exercice budgétaire 2014.

Par conséquent, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention annuelle de participation au développement du sport entre la Commune et l'E.S.S.M.

- 36) Signature d'une convention de partenariat pour la pratique du sport de haut niveau entre la Commune et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO).** **ADOPTÉ**

Le versement des subventions aux clubs sportifs professionnels est soumis à une réglementation particulière, entre autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires. Considérant que le Conseil Municipal vient de décider d'attribuer une subvention à la S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO pour l'exercice budgétaire 2014, dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs entre la Commune et la S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO.

VIII. CULTURE

➤ RAPPORTEUR : *Madame HUMBERT*

- 37) Signature d'une convention entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.** **ADOPTÉ**

Dans le cadre du partenariat entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

IX. MANIFESTATIONS

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

✓ Principales manifestations programmées prochainement :

→ Jusqu'au 15 août à la Médiathèque : exposition interactive Audiogame de Marc Em. L'artiste installe 2 œuvres numériques. Ses tableaux interactifs réagissent aux sons ambiants.

→ Ducasse du centre du 1^{er} au 18 mai.

→ Jeudi 1^{er} mai : 11^{ème} ronde du Fort de l'Heurt - Course pédestre sur route - départ et arrivée au Mont de Coupes - renseignements et inscriptions Jean Pierre HANON (03-21-91-51-43) - Organisateur : Amicale Le Drapeau et la Ville - A partir de 14 H

- Jeudi 8 mai : Fête de la Victoire - Défilé, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, remise de médaille et réception en Mairie. Organisateur : Municipalité - Association Patriotique - Musicale Porteloise - Rassemblement Cour de la Mairie 10 H 45
- Vendredi 9 mai : Soirée ciné - Chaque mois la médiathèque propose une séance de projection (Polars, comédies, drames...). C'est vous qui choisissez le film d'une séance à l'autre parmi une sélection - gratuit - réservé aux adhérents de la Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 - 20 H
- Samedi 10 mai :
- A la recherche de ses ancêtres - Initiation à la généalogie (découverte des techniques, outils et instruments de recherche - aide à la réalisation de sa généalogie). Organisateur : Médiathèque et Société Généalogique de la Côte d'Opale - Entrée libre - tout public – A la Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 - 14 H
 - Kfé philo - Menés par Bernardino Torres, les cafés philo nous offrent un espace de liberté, de discussion, de partage. Sur un sujet choisi par tous, venez écouter, débattre, donner votre avis... Une boisson non alcoolisée est offerte à chaque participant - Gratuit - ouvert à tous - Le Flobart - 12 boulevard Pasteur - renseignements au 03-91-90-14-00 - 16 H 30 à 18 H
 - On imagine - Spectacle par la Compagnie Onimagine dans le cadre du Festival Enfant phare Mur... mur les mots sur le thème "Au pays de nos enfances" - conçu et joué par Anne Mauberret-Thunin - Gratuit - ouvert à tous - pour les enfants à partir de 6 ans - Jardins de la Médiathèque ou Médiathèque - 15 H
- Dimanche 11 mai : Vide-grenier - réservations au 03-21-92-47-96 - HLM orange - 5 € l'inscription - 3 € le m - Boulevards d'Alprech et Rieu de Cat
- Samedi 17 mai :
- Fête du Jeu - Des jeux traditionnels aux jeux numériques à découvrir ou à re-découvrir, un temps de partage pour tous les âges - Jardins de la Médiathèque et Ludothèque Les P'tits Pirates à Henrville - A partir de 13 H
 - Workshop - Animé par Marianne Langagne et Mapiç - réservations au 06-63-53-86-19 ou 06-38-70-85-14 - Texas Dancing Country - Workshop : 5 € - bal en soirée : 4 € - Salle Yves Montand 14 H
- 17 et 18 mai - Porte ouverte à la médiathèque avec "Rétro vers le futur, Digital fantasies" une exposition interactive sur l'histoire des jeux vidéo, des projections de courts métrages, conférence... par l'Association lilloise OrdiRetro
- Dimanche 18 mai : Vide-grenier - réservations au 03-21-92-47-96 - HLM orange - 5 € l'inscription - 3 € le m - Avenue Jean Baptiste Gournay
- Samedi 24 mai : Gala de danse - Proposé par la Service Jeunesse - Salle Yves Montand
- Dimanche 25 mai : Elections Européennes
- Jeudi 29 mai : Tournoi de basket – Organisateur : Amicale Le Drapeau et la Ville - Place de l'Eglise
- Vendredi 30 mai : Fête des Voisins - HLM Orange - Boulevard d'Alprech
- Samedi 31 mai :
- Les rêves de Sidonie Koulleure par la Compagnie Songes - Si tous les objets qui nous entourent avaient une âme ? Si tout autour de nous, les formes, les couleurs, les objets étaient des clés ouvrant la porte secrète du pays des fées ? 3 € - Espace Culturel Philippe Noiret - 14 H 30 enfants à partir de 3 ans et 16 H enfants de 0 à 3 ans
 - Gala de danse - Foyer Albert Camus - Salle Yves Montand
- Dimanche 1^{er} juin :
- Braderie - UCALP - 15 € les 3 m - Place de l'Eglise
 - Vide-grenier - réservations au 03-21-87-73-80 - 1,50 € inscription + 2,50 € le m - Henrville
 - Fête du Parc - Avec la participation de nombreuses associations – Organisateur : Office de Tourisme - Entrée gratuite - Parc de la Falaise - 10 H à 18 H
- Vendredi 6 juin :
- Soirée ciné Cycle de projection science-fiction - gratuit - réservé aux adhérents de la Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 - 20 H
- 7 - 8 et 9 juin - Tournoi international Cadets ESSM - Salle Carpentier
- Dimanche 8 juin : Braderie de la Pentecôte - Particuliers et professionnels - inscriptions au Service Technique de la Mairie - 03-21-87-73-80 - 3 € inscription + 4 € l'm - Boulevard Lyautey et avenue de Béthune
- Lundi 9 juin : Festival inter-régional de Majorettes – Organisateur : Majorettes Opalines - Salle Charles Humez - 10 H
- Vendredi 13 juin : Soirée ciné - Cycle de projection science-fiction - gratuit - réservé aux adhérents de la Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 - 20 H
- Samedi 14 juin :
- Repas des aînés - Salle Carpentier 12 H
 - Cabaret burlesque l'Imaginarium - Par la troupe Xplora Temporis - Espace Philippe Noiret - Soirée
 - A la recherche de ses ancêtres - Initiation à la généalogie (découverte des techniques, outils et instruments de recherche - aide à la réalisation de sa généalogie) Organisateur : Médiathèque et Société Généalogique de la Côte d'Opale - Entrée libre - tout public - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 - 14 H
- Dimanche 15 juin : Vide-grenier - réservations au 03-21-92-47-96 - HLM orange - 5 € l'inscription - 3€ le m - Pierre Loti
- Vendredi 20 juin :
- Fête du Pass - Cirque - Salle Carpentier - 20 H
 - Soirée ciné - Cycle de projection science-fiction - gratuit - réservé aux adhérents de la Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 - 20 H
- Samedi 21 juin :
- 90 ans du Stade (21 et 22) – Organisateur : Stade Portelois - Stade Amour Sergent
 - Les Seniors fêtent la musique - Repas froid avec après-midi dansant animé par Stéphane Varetz (12 € repas + guinguette - 5 € guinguette) - Renseignements au Service Seniors 03-21-87-73-89 - Salle Yves Montand - 12 H à 18 H

- Fête de la Musique - Concert des Vareuses Portelois - Espace Culturel Philippe Noiret
- Vendredi 27 juin : Fête du Pass - Salle Yves Montand
- Samedi 28 juin :
 - Salon de la Maquette - Armada Modélisme - Salle Carpentier
 - Fête du Pass - Salle Yves Montand
 - Feux de la Saint-Jean - HLM orange - Parc de la Falaise
- Dimanche 29 juin :
 - Salon de la Maquette - Armada Modélisme - Salle Carpentier
 - Fête du Pass - Salle Yves Montand.

Date d'affichage : Le 17/04/2014